

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Olivier BÉZIE et Madame Jennifer GODIN

ABSENTS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Sabine ANGINARD, Madame Catherine HAMON, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

Nombre de conseillers

En exercice.....	33
Présents.....	26
Votants	26

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie-Danielle RICHARD

DCM n°208/2023 - 1.1.9

Projet de réfection de salles d'eau au foyer Richebourg (résidence Les Rives Bleues) - marché public de travaux non attribué

Rapporteur : Monsieur le Maire

Au sein du foyer Richebourg (résidence Les Rives Bleues), onze salles d'eau nécessitent des travaux de réfection car la membrane posée par la société BOUGO d'HÉRIC présente des défauts d'étanchéité qui génèrent des problèmes de moisissure et donc d'hygiène. Par ailleurs, le système de toilettes suspendues montre également des défauts qui s'avèrent complexes à réparer (difficultés d'approvisionnement pour des pièces spécifiques). En accord avec les responsables du foyer Richebourg, il est proposé de rénover ces salles d'eau en passant sur un revêtement carrelé.

Ce marché a été alloté comme suit :

- lot numéro 01 - « carrelage faïence » ;
- lot numéro 02 - « plomberie ».

Pour rappel, le budget prévisionnel des travaux a été estimé à 45 833,33 euros HT, soit 55 000,00 euros TTC, sans tenir compte des reprises de cloisons qui pourraient s'avérer nécessaires en cours de travaux.

La commune a lancé pour ce marché public de travaux une consultation selon une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique avec une date limite de remise des offres fixée au 28 septembre 2023.

Une offre a été déposée à cette date sur chaque lot, offres reprises dans le tableau ci-dessous :

Lot	Entreprise	Montant de l'offre (HT)	Montant de l'offre (TTC)
01	Entreprise LANDRON MARTIN de VALLONS-DE-L'ERDRE	45 965,11 euros	55 158,13 euros
02	SARL MPE de CANDÉ	11 081,95 euros	13 298,34 euros

L'analyse des offres, transmise aux élus le 11 octobre 2023, a été présentée à la commission communale « Marché à procédure adaptée » le 13 octobre 2023. Celle-ci a émis un avis défavorable pour la validation du classement des offres proposé par le rapport d'analyse.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le décret numéro 2022-1683 en date du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la Commande Publique prévoyant notamment la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2024, de la dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence préalables pour les opérations de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000,00 euros HT.

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Vu la délibération numéro 138/2023 en date du 20 juin 2023 portant lancement d'une consultation d'entreprises en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, pour le marché public de travaux pour la réfection de onze salles d'eau au foyer Richebourg (résidence Les Rives Bleues),

Considérant les crédits ouverts sur le compte 2138-5605 du budget communal 2023,

Considérant l'avis défavorable des membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » réunis le 13 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **SUIT** l'avis émis par les membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » le 13 octobre 2023 ;
- **DÉCIDE DE NE PAS ATTRIBUER** les lots numéros 01 et 02 en raison du dépôt d'une seule offre par lot d'un montant supérieur à l'estimation du coût des travaux ;
- **DEMANDE** qu'une nouvelle consultation d'entreprises soit réalisée.

Délibération publiée le 25 octobre 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Marie-Danielle RICHARD**



Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
ID : 044-200078079-20231017-DCM_208_2023-DE